

Zéro coût supplémentaire, une chance en plus pour un jeune !
Votre entreprise peut faire la différence.

Le Prado, c'est quoi ?

Reconnue d'utilité publique, **la Fondation du Prado** accompagne des enfants, des jeunes et leurs familles, ainsi que des adultes en situation de fragilité pour les soutenir dans leur parcours de vie. **Notre mission depuis plus de 160 ans : Agir pour l'avenir, de l'enfant à l'adulte.**

1 fondation
d'utilité
publique

5 entités
affiliées

7 territoires
sur la région
Auvergne-
Rhône-Alpes

42 établissements
et services

2800
jeunes
accompagnés*

130
adultes en
insertion*

760
salariés au
quotidien*

4
domaines
d'action

**en moyenne
chaque année*

Nos domaines d'actions :

**La Protection
de l'Enfance**

**La Protection
Judiciaire de
la Jeunesse**

**L'Enfance en
situation de
Handicap**

**L'Insertion par
l'Activité
Economique**

En savoir plus :



Verser votre taxe d'apprentissage au Prado permet de **contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans la société.**

Pourquoi attribuer sa **taxe d'apprentissage** au Prado ?

Verser votre taxe d'apprentissage aux établissements du Prado, c'est participer à un apprentissage de qualité pour des jeunes exclus du système classique. Ils auront ainsi de nouvelles chances d'insertion professionnelle.

La question de la formation est donc cruciale pour les jeunes que nous accompagnons et elle se pose dès 14 ans.



Au Prado, la taxe d'apprentissage permet aux jeunes accompagnés d'accéder à des formations qualifiantes pour pouvoir se créer un avenir.

GRÂCE AU VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2026, **DEUX ÉTABLISSEMENTS** DU PRADO POURRONT BÉNÉFICIER DE VOTRE AIDE :

L'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP) Antoine Chevrier dans le 7^e arrondissement de Lyon accueille **66 jeunes en situation de handicap âgés de 12 à 20 ans.**

L'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP) Élise Rivet dans le 5^e arrondissement de Lyon accueille **72 jeunes en situation de handicap âgés de 12 à 20 ans.**

La taxe d'apprentissage pour le Prado, c'est quoi ?

Investir dans le numérique

Le **numérique** est **incontournable** aujourd'hui dans les pratiques professionnelles, et notamment dans les **activités** de **prévention**, **d'évaluation** et de **remédiation des thérapeutes**, des enseignants et des éducateurs.

→ En affectant votre taxe d'apprentissage aux **ITEP du Prado**, vous contribuez directement à l'amélioration des conditions **d'apprentissage** et **d'insertion** professionnelle des jeunes en **difficulté psychique**.

Comment verser la taxe d'apprentissage ?

1 **Connectez-vous à SOLTéA dès le printemps 2026 et** accédez à votre compte entreprise à l'aide de votre numéro SIRET.



2 **Choisissez l'un des 2 établissements du Prado :**

- ITEP Antoine Chevrier et Élise Rivet : **690786215**



[ou en cliquant ici.](#)

2 **Validez votre choix et informez-nous par mail :**
partenariat@le-prado.fr

MERCI !

*Votre contribution favorise l'insertion sociale
et professionnelle des jeunes en difficulté
et les aide à se créer leur avenir.*

Communication
partenariat@le-prado.fr

Le Prado, Direction Générale
200 rue du Prado • 69270 Fontaines-Saint-Martin
Tél. 04 72 42 11 22 • www.le-prado.fr

